

Tout l'équipe de la CFTC Funéraire vous souhaite une

Bonne  
Année !

Janvier 2019



2019

## BRANCHE DES SERVICES FUNERAIRES : LES N.A.O...SUITE...

A l'issue de la réunion du jeudi 20 décembre, aucun accord n'a été trouvé entre les organisations syndicales (CFTC-FO-CFDT-CFE/CGC-CGT) et les organisations patronales (FFPF-CPFM) sur les Négociations Annuelles Obligatoires pour 2019.

Les organisations patronales ont, dans un premier temps, proposé une augmentation de 1,5% ce que la CFTC a refusé. En effet, pour nous, le minimum doit être à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie soit 2%. Après une suspension de séance, c'est donc bien 2% qui a été proposé. Pour la CFTC, cette augmentation ne peut s'accepter que si elle est accompagnée d'une amélioration des jours conventionnelles d'absences cités à l'article 332 de la convention collective.

Pour autant le chemin du dialogue social est encore long... Outre l'absence de certains dans les discussions, certaines organisations syndicales de salariés ont préféré se battre contre l'amélioration des jours d'absences pour le PACS, le mariage, pour enfant malade, etc. Pourquoi un syndicat se bat contre les intérêts des salariés ? Malgré tout, la CFTC continue son travail pour améliorer les salaires, la convention collective ainsi que pour la qualité de vie au travail qui va avec. Avec l'appui du syndicat FO, nous espérons trouver un accord sur ce point lors de l'ultime réunion qui se tiendra le mardi 08 janvier.

Espérons que ce jour-là, toutes les organisations syndicales seront du côté des salariés !



## ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE : LA CFTC ECRIT A HYGECO-PMA



Afin de pouvoir échapper à la législation sur les heures supplémentaires ou la durée du travail, Hygeco-PMA a signé, avec la CFDT, un accord de performance collective. Cet accord laisse même sous-entendre une possibilité de licenciement pour les thanatopracteurs qui en refuseraient l'application... L'idée principale serait de passer les thanatopracteurs en cadre autonome, qui plus est, sans augmentation de salaire mais avec une augmentation sans limite de la charge de travail ! Pour qu'un accord soit juridiquement valable, il nécessite le respect de certains points de droit, comme inviter toutes les organisations syndicales à la négociation, par exemple. Alors comment expliquer que la CFTC représentative à hauteur de 36% n'ait pas été invitée alors que certains syndicats

non représentatifs l'ont été ? Ce qui est sûr c'est que la CFTC n'aurait jamais validé un tel accord incompatible avec le métier de thanatopracteur ! Au-delà de plusieurs points qui rendent cet accord non valide en l'état (ce que la CFTC a dénoncé), rappelons que pour être cadre autonome, il faut être autonome dans l'organisation de son travail... Comment être autonome quand un thanatopracteur répond aux demandes d'un service de régulation et que son véhicule est géolocalisé ? Comment être cadre autonome quand la prise de jours RTT est soumise à validation de la hiérarchie ? Voici quelques exemples de questions auxquelles la CFTC attend des réponses de la part d'Hygeco-PMA. La majorité des salariés ne souhaitant pas la mise en place de cet accord, nul doute qu'il s'en souviendront en juin 2019, quand il faudra voter pour leurs représentants du personnel ! Si vous souhaitez prendre connaissance du courrier de dénonciation transmis par la CFTC Funéraire, contactez-nous.

Avec la CFTC, un accord signé est toujours un accord gagnant-gagnant !

- [facebook.com/cftc.funeraire](https://www.facebook.com/cftc.funeraire)
- [twitter.com/cftcfuneraire](https://twitter.com/cftcfuneraire)
- [funeraire.cftc-transports.fr](http://funeraire.cftc-transports.fr)
- Tél 06 74 98 14 15